DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des finances

Genève, le 6 juin 2016

Mandat d'audit des Fonds généraux du Service culturel (SEC)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, et comme je m'y suis engagé auprès de vous, je tenais à vous informer du fait que j'ai décidé d'initier un audit des Fonds généraux gérés par le Service culturel (SEC).

Je vous informe qu'en date du 3 juin en cours, j'ai fait appel au Directeur du Contrôle financier (CFI), Monsieur Maxime Chrétien, pour lui transmettre une demande d'audit. Cette demande au CFI s'inscrit dans le cadre de ses missions inscrites dans le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève (LC 21 191), notamment aux articles 1, 2 et 4, précisant en particulier (art. 1) que :

« Le système de contrôle interne est un système de gestion intégré essentiel à la maîtrise de l'action et de la gestion administrative de la Ville de Genève.

Il est mis en œuvre par l'ensemble des intervenants d'une entité et vise les objectifs suivants :

a) le déploiement de l'action de la Ville de Genève conforme au droit ;
b) la gestion administrative efficace permettant la délivrance de prestations nécessaires à la conduite des politiques publiques ;
c) l'utilisation efficiente des moyens engagés par la Ville de Genève ;
d) la protection des ressources et du patrimoine de la Ville de Genève ;
e) la prévention et la détection des fraudes et des erreurs ;
f) la fiabilité de l'information et la rapidité de sa communication. »

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 03
F +41(0)22 418 65 15

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 5-25 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

Ainsi, j'ai sollicité l'expertise et des recommandations du CFI concernant les points suivants :

Périmètre de l'audit

- Fonds général danse
- Fonds général théâtre
- Fonds général actions culturelles et médiation
- Fonds projets culturels d'agglomération
- Fonds manifestations cinéma
- Fonds général musique
- Fonds musiques classiques et contemporaines
- Fonds musique et chorales
- Fonds général pluridisciplinaire
- Fonds manifestations (art contemporain)
- Fonds Publications

Sont exclus du périmètre : les bourses et prix, ainsi que les fonds généraux *Soutien aux échanges et tournées* et *Livre et édition*, car ces deux fonds sont concernés par la nouvelle répartition des tâches en cours et partiront, en tout cas partiellement, au Canton.

Les questions posées concernent :

- L'atteinte des objectifs culturels à travers l'octroi de subventions attribuées par le biais de ces fonds ;
- La gouvernance : définition, documentation, nombre et typologie des fonds généraux suffisants ; conformité des processus d'attribution et suivi ; efficacité des commissions d'attribution ;
- Etude longitudinale portant sur les années 2010 à 2015 : évolution du ratio entre fonds liés et fonds non liés au sein des fonds généraux et évolution du ratio en prenant en compte également les subventions nominales par domaine, donc l'évolution du ratio par domaine entre fonds liés; évolution du ratio entre nombre de demandes/montants demandés et nombre de réponses positives/montants attribués, pour chaque fonds et pour tous les fonds confondus.

Enfin, j'ai également suggéré de conduire une étude d'impact, qui pourrait survenir dans un deuxième temps, analysant l'effet levier des subventions ponctuelles en matière de financement, soit les fonds autres obtenus en complément aux subventions de la Ville de Genève et d'effectuer des observations qualitatives, notamment sur les effets induits, directs ou indirects.

Les recommandations de l'audit conduit par le CFI sur les fonds généraux du SEC permettront ainsi de faire évoluer, si nécessaire, l'organisation des fonds généraux (nombre et typologie), leur gouvernance et gestion ainsi qu'en termes plus généraux, leur adéquation avec les objectifs culturels et politiques. Des « nominalisations » ou mutations dans les fonds de certains acteurs culturels pourront donc survenir dans les budgets 2017 et 2018, également en lien avec la nouvelle répartition des tâches avec le Canton.

Me tenant à la disposition de la commission pour venir vous exposer les détails de cet audit, mais surtout, le moment venu, ses résultats (prévus en principe pour septembre 2016, échéance à confirmer), je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Sami Kanaan

Copies : Carine Bachmann et Virginie Keller (DCS), Maxime Chrétien (CFI)